Département de Haute Saône
Mairie de ANJEUX

ARRETE n°2025-05 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

ANNEE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
ACCES AU GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire de la commune de ANJEUX,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-23 et suivants,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs,
Vu la délibération en date du 30 juin 2015 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les lignes directrices de gestion pour la période du 01.10.2021 au 30.09.2026 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 27 octobre 2021.

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité sui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
BAVARD Anaïs	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	**Favorable**

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombres de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombres de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au centre de gestion pour publicité.

Fait à Anjeux, le 28 mai 2025

Le Maire,
Sylvain PETITGENET

MAIRIE D'ANJEUX
Haute-Saône